

Agence : AFP  
Pays : FRA  
Catégorie : J  
Paru le : 2015-10-16 20:08:51

5.000 euros d'amende requis contre une inspectrice du travail d'Annecy

3446 20151016T200851Z afp.com 20151016T200846Z TX-PAR-BZG41 1  
urn:newsml:afp.com:20151016T200846Z:TX-PAR-BZG41:1 procès-travail-industrie-électroménager-  
social-syndicats 20151016T200840+0000 20151016T200840+0000 Annecy, 16 oct 2015 (AFP) -

Le procureur d'Annecy a requis 5.000 euros d'amende à l'encontre de Laura Pfeiffer, inspectrice du travail poursuivie pour violation du secret professionnel et recel de courriels de l'entreprise Tefal (groupe Seb).

"Mon objectif n'est pas de clouer Mme Pfeiffer au pilori (...) mais de rappeler que la loi lui impose une énorme responsabilité de loyauté et de rigueur morale", a déclaré le procureur Éric Maillaud.

Il a par ailleurs réclamé une amende "symbolique" intégralement assortie du sursis à l'encontre de Christophe M., ancien informaticien de Tefal, lui aussi poursuivi pour détournement de courriels et accès frauduleux à un système informatique.

Il leur est reproché d'avoir rendu publics des mails internes à l'entreprise montrant que la direction avait cherché à entraver le travail de l'inspectrice.

Tout commence en octobre 2013, quand Christophe M. trouve un document dans une photocopieuse de Tefal indiquant que sa société avait l'intention de le licencier sans motif sérieux. "Lui fixer des objectifs inatteignables?", est-il écrit sur ce papier.

L'informaticien, qui demandait le paiement d'heures supplémentaires, voit "le ciel (lui) tomber sur la tête", a-t-il déclaré à la barre. "Tefal, c'est une société que j'adore, qui m'a tout donné. Cette façon de faire, je ne la reconnaissais pas", a-t-il ajouté la voix tremblante.

L'informaticien cherche alors d'autres documents pour "se défendre" et tombe sur des mails concernant le travail de Laura Pfeiffer.

Dans un de ces messages, une cadre de Tefal, basée à Rumilly (Haute-Savoie), remarque ainsi que le directeur départemental du travail (DDT), Philippe Dumont a "le pouvoir" de changer Laura Pfeiffer "de section administrative pour que Tefal ne soit plus dans son périmètre". "Intéressant, non?", souligne-t-elle.

S'ensuivent plusieurs échanges troublants, M. Dumont remerciant par exemple Tefal d'avoir pris un membre de sa famille en stage.

Sachant que ses "jours sont comptés chez Tefal", l'informaticien décide de les transmettre anonymement à Mme Pfeiffer, à l'époque arrêtée suite à un conflit avec M. Dumont.

"Ça a été un choc. Je ne savais pas qu'il y avait tant de manoeuvre derrière mon histoire. Tout s'expliquait, je comprenais l'agressivité de M. Dumont à mon égard", a-t-elle dit à la barre.

C'est alors qu'elle décide de saisir le conseil national de l'inspection du travail et de transmettre parallèlement les documents à sept syndicats. Ces derniers se retrouvent très vite sur internet puis dans la presse, à la "surprise" de Mme Pfeiffer.

"Ces documents, ils prouvaient ma version des faits, j'étais obligée de les transmettre pour me défendre", a-t-elle assuré.

C'est cette transmission qui est reprochée à l'inspectrice. "Elle ne peut pas dire qu'elle ignorait que ces documents étaient de provenance douteuse", a estimé le procureur.

"Ces poursuites sont injustes, cette affaire est absurde", a rétorqué Me Henri Leclerc, avocat de l'inspectrice. "Les documents n'étaient pas soumis au secret professionnel, elle n'a rien publié. Je ne vois pas où est la faute", a ajouté l'avocat en demandant une "relaxe pure et simple".

L'avocat de Tefal Me Joseph Aguera a lui demandé un euro symbolique de dédommagement du préjudice moral de la société. "On n'est pas des grands méchants loups", a-t-il lancé en décrivant en Me Pfeiffer une inspectrice "égocentrée (...) un peu ayatollah" qui n'hésitait pas à envoyer 27 courriers à Tefal en un trimestre.

Environ un millier de personnes ont manifesté devant le palais de justice à l'ouverture du procès, scandant "A poêle Tefal! A poêle!".

La décision sera rendue le 4 décembre.

aag/san/bir